

1. Intitulé du certificat

« Participer à la conduite d'une ligne de production alimentaire » (OPIA1) associé au métier d'opérateur de production en industrie alimentaire

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Meewerken aan de bediening van een voedselproductielijn (OPIA1) gekoppeld aan het beroep van productieoperator in de voedingsindustrie

Mitwirken am Fahren einer Lebensmittel-Produktionslinie (OPIA1) verbunden mit dem Beruf des Bedieners an einer Produktionslinie in der Lebensmittelindustrie

Taking part in the management of a food production line (OPIA1) related to the profession of production line operator in the food industry

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Participer au démarrage ou au suivi de la production

- Se préparer à la production
- Participer au contrôle de la propreté et de la désinfection de la ligne de production
- Participer au contrôle de la propreté et à la désinfection des équipements et accessoires
- Participer au contrôle de la conformité des matières premières, de l'emballage et (si en continu) des produits
- Approvisionner la ligne en matières premières et en emballage

Participer à la conduite de la ligne de production

- Réagir adéquatement en cas de dysfonctionnement machine
- Participer au contrôle de l'encours de la production
- Participer au contrôle de la conformité des matières premières, de l'emballage
- Approvisionner la ligne en matières premières et en emballage
- Communiquer les résultats de production

Participer à l'arrêt de la production

- Participer aux procédures d'arrêt
- Nettoyer et désinfecter la ligne de production selon les procédures en vigueur dans l'entreprise et les indications du CLPIA
- Assurer la propreté et la désinfection des équipements et des accessoires selon les indications du CLPIA
- Communiquer les résultats d'arrêt de production et de nettoyage
- Ranger la zone de travail

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

L'Opérateur de Production en Industrie Alimentaire (OPIA) :

- travaille à un poste fixe (travail répétitif) sous la responsabilité d'un Conducteur de Ligne de Production en Industrie Alimentaire (CLPIA) dans un environnement de production industrielle ;
- assure l'alimentation en matières premières et d'emballage ;
- assure l'évacuation des produits en fin de ligne ;
- participe à la surveillance d'une ou plusieurs machines qui transforment ou traitent des matières premières alimentaires et qui conditionnent les produits alimentaires finis, sans effectuer aucun réglage de machine ni aucune intervention technique en cas de panne.

Il exerce le métier au sein d'une équipe de travailleurs exerçant le même métier et/ou au sein d'une équipe pluridisciplinaire (sous la responsabilité opérationnelle d'un CLPIA).

(¹) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs. Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int> © Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de la validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Tel. 00.32.2. 371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi Evaluation binaire : OK / NOK
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par les Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	Accords internationaux Néant

Base légale

Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 2h à 4h

Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.validationdescompetences.be

www.europass.cedefop.europa.eu